



VONTOBEL - ETHOS  
EQUITIES SWISS MID & SMALL  
RAPPORT DE DURABILITÉ 2023

La **Fondation Ethos** regroupe plus de 250 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socioéconomique stable et prospère.

*Signatory of:*



La société **Ethos Services** assure des mandats de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.

**Certified**



**Corporation**

© Ethos, septembre 2024

Imprimé sur papier recyclé 100% à base de vieux papiers, certifié « Blauer Engel ».

[www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch)

# Table des matières

<b>1.</b>	<b>CONTEXTE ET OBJECTIFS DU RAPPORT</b>	<b>5</b>
1.1	CLASSIFICATION DU FONDS	5
1.2	OBJECTIFS DU FONDS	5
1.3	PROCESSUS D'INVESTISSEMENT DU FONDS	5
1.4	RECONNAISSANCE DE LA ROBUSTESSE DU PROCESSUS	6
<b>2.</b>	<b>CONSIDÉRATIONS TECHNIQUES</b>	<b>7</b>
<b>3.</b>	<b>PERFORMANCE ESG</b>	<b>8</b>
3.1	RATINGS ESG ET CARBONE	8
3.2	PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AU COMPORTEMENT DES ENTREPRISES	9
3.3	PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AUX PRODUITS DES ENTREPRISES	10
<b>4.</b>	<b>INDICATEURS DE GOUVERNANCE</b>	<b>11</b>
<b>5.</b>	<b>INDICATEURS SOCIAUX</b>	<b>13</b>
<b>6.</b>	<b>INTENSITÉ CARBONE</b>	<b>15</b>
<b>7.</b>	<b>ALIGNEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>17</b>
<b>8.</b>	<b>ACTIONNARIAT ACTIF</b>	<b>18</b>
8.1	DIALOGUE ACTIONNARIAL	18
8.2	EXERCICE DES DROITS DE VOTE	19
<b>9.</b>	<b>ANNEXE A : ÉVOLUTION HISTORIQUE DES INDICATEURS</b>	<b>20</b>
<b>10.</b>	<b>ANNEXE B : MÉTHODOLOGIE</b>	<b>25</b>
10.1	DÉFINITION DES RATINGS ESG ET CARBONE	25
10.2	DÉFINITION DES INDICATEURS QUANTITATIFS	26
10.3	INTENSITÉ CARBONE - MÉTHODES DE CALCUL	27
10.4	DOCUMENTS SUR L'APPROCHE ISR D'ETHOS	28
10.5	DOCUMENTS SUR L'APPROCHE ISR DU FONDS	28



# 1. Contexte et objectifs du rapport

Ce rapport présente le profil de durabilité du fonds « Vontobel Fund (CH) Ethos Equities Swiss Mid & Small (ci-après « le fonds ») à la fin de l'année 2023, ainsi que les activités d'actionnariat actif menées durant l'année. Il a pour but d'informer les investisseurs de manière transparente sur les objectifs et le processus d'investissement du fonds et présenter les caractéristiques de durabilité du fonds par rapport à un indice de référence. En outre, ce rapport inclut en annexe l'évolution d'une sélection des différents indicateurs présentés dans les chapitres suivants, sur les trois dernières années.

Ce rapport a été établi selon les directives de « l'autorégulation relative à la transparence et à la publication d'informations par les fortunes collectives se référant à la durabilité », qui a été élaborée par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) et qui est entrée en vigueur le 30 septembre 2023<sup>1</sup>.

## 1.1 CLASSIFICATION DU FONDS

Le fonds poursuit les différentes approches d'investissement durables suivantes définies dans le cadre de l'autorégulation suisse précitée :

- Exclusions ;
- Approche « Best-in-Class/Positive-Screening » (filtrage positif) ;
- Actionnariat actif (« Stewardship ») : exercice du droit de vote et engagement.

## 1.2 OBJECTIFS DU FONDS

Le fonds investit dans des petites et moyennes capitalisations suisses qui gèrent avec conviction leurs enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ce qui leur permet d'offrir un potentiel de rendement à long terme supérieur à la moyenne. Pour atteindre cet objectif, le fonds, géré activement, s'appuie sur l'analyse extra-financière effectuée par Ethos, ainsi que l'analyse financière effectuée par Vontobel Asset Management.

## 1.3 PROCESSUS D'INVESTISSEMENT DU FONDS

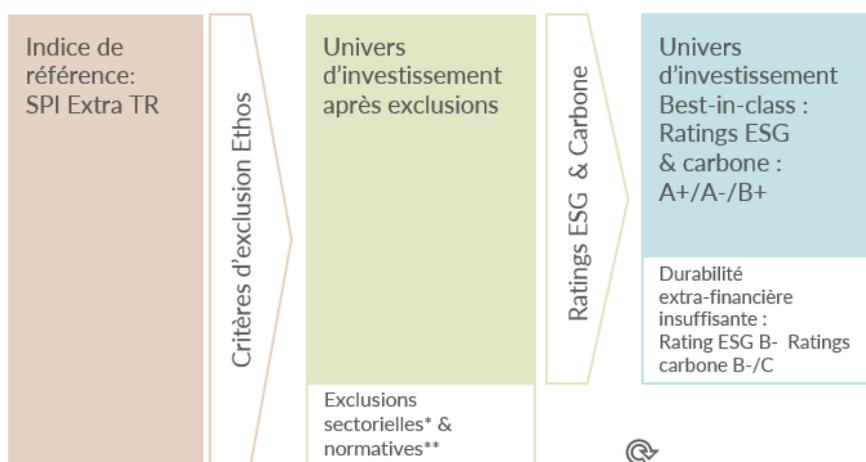
Le processus d'investissement est structuré en quatre étapes :

1. Identification des entreprises qui réalisent 5% ou plus de leur chiffre d'affaires dans un ou plusieurs secteurs définis comme sensibles selon les [principes d'Ethos pour l'investissement socialement responsable \(ISR\)](#), soit : l'armement conventionnel et non-conventionnel, le charbon, les énergies fossiles non-conventionnelles (gaz et pétrole de schiste, gaz et pétrole de l'Arctique, sables bitumineux, pipelines de gaz ou pétrole non conventionnels), l'énergie nucléaire, les jeux de hasard, les organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agrochimie, la pornographie et le tabac. À noter que l'armement non-conventionnel est systématiquement exclu, quel que soit le niveau de chiffre d'affaires. Sont également exclues, les entreprises faisant l'objet d'une controverse majeure de nature sociale, environnementale ou de gouvernance.
2. Sélection des meilleures entreprises selon un double filtre de durabilité :
  - › **Analyse ESG de l'entreprise (ESG Rating)** : Il s'agit de l'analyse de la stratégie et des politiques de responsabilité sociale et environnementale (RSE) de l'entreprise d'une part, et de l'évaluation des pratiques de l'entreprise qui pourraient mener à des controverses d'autre part. Seules les entreprises au bénéfice des ratings ESG A+, A- et B+ sont autorisées à l'investissement. Le poids de l'ensemble des titres avec un rating ESG B+ ne doit pas dépasser 25% du fonds.
  - › **Analyse de la stratégie climatique de l'entreprise (Carbon Rating)** : Il s'agit de l'analyse de la stratégie de l'entreprise face aux défis du changement climatique ainsi que de son intensité en matière d'émissions de gaz à effets de serre (GES) et leur réduction. Seules les entreprises au bénéfice des ratings Carbon A+, A- et B+ sont autorisées à l'investissement.

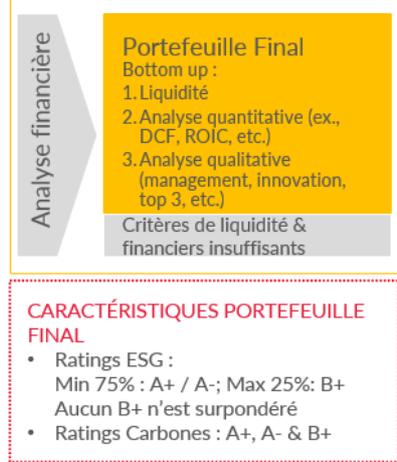
<sup>1</sup> <https://www.am-switzerland.ch/fr/autoregulation/autoregulation-sustainable-finance>

- Analyse financière « bottom-up » : Vontobel Asset Management sélectionne les entreprises de petites et moyennes capitalisations suisses sur la base d'une analyse primaire fondamentale (« bottom-up ») qui intègre des facteurs quantitatifs et qualitatifs. Il en résulte une sélection de 30 à 60 titres durables, qui offrent les meilleures perspectives économiques et les plus forts potentiels de rendement, tous compris dans l'univers des petites et moyennes capitalisations suisses.
- Actionnariat actif via l'engagement d'un dialogue avec les entreprises de l'univers d'investissement et exercice systématique des droits de vote aux assemblées générales conformément aux lignes directrices de vote d'Ethos.

### VALEUR AJOUTÉE D'ETHOS : DURABILITÉ EXTRA-FINANCIÈRE



### VALEUR AJOUTÉE DE VONTOBEL



Source : Ethos

## 1.4 RECONNAISSANCE DE LA ROBUSTESSE DU PROCESSUS

Pour la troisième année consécutive, le fonds a été soumis en 2023 à la certification du Forum allemand pour les investissements durables (FNG). Le fonds a obtenu le label allemand « FNG Siegel »<sup>2</sup> avec trois étoiles (sur trois possibles), certifiant qu'il répond aux normes de qualité pour les investissements durables dans les pays germanophones. Ces normes de qualité sont vérifiées par un audit indépendant de l'Université de Hambourg.



<sup>2</sup> <https://fng-siegel.org/fng-siegel-2024/>

## 2. Considérations techniques

Ce rapport a été produit sur la base d'analyses internes et de données externes des fournisseurs suivants :

- S&P (ex-Trucost)
- LSEG (ex-Refinitiv)

Les sources de données utilisées ainsi que les taux de couverture sont précisés pour chaque tableau et graphique. De manière générale, une comparaison à l'indice de référence est effectuée pour situer le fonds par rapport à un univers d'investissement similaire.

L'indice de référence du fonds est le « SPI Extra Index » libellé en CHF. La source pour la composition de l'indice de référence est la SIX.

Concernant les méthodologies propriétaires d'Ethos, des informations sont disponibles en annexe de ce rapport ou sur le [site internet d'Ethos](#).

Sauf mention contraire, les données extra-financières, les constituants du fonds et les constituants de l'indice de référence sont arrêtés au 31 décembre 2023. Les tableaux et graphiques sont présentés en pourcentage des actifs investis pour lesquels les données sont disponibles.

# 3. Performance ESG

## 3.1 RATINGS ESG ET CARBONE

Le graphique suivant illustre la performance du fonds en termes de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur la base de deux ratings propriétaires d’Ethos, décrits en annexe 10.1.

Selon la politique d’investissement du fonds, seules les entreprises qui obtiennent un Ethos ESG Rating et un Ethos Carbon Rating de B+ au minimum peuvent faire partie de l’univers d’investissement. Ceci explique la surpondération de entreprises ayant de meilleures évaluations en termes d’ESG.

Le taux de couverture est de 100% des actifs investis contre 100% des titres pour l’indice de référence.

GRAPHIQUE 1 : MATRICE DES RATINGS ESG ET CARBONE, EN POURCENTAGE DES ACTIFS INVESTIS

**FONDS**

Ethos ESG Rating	A+	-	-	3.2%	10.1%	3.6%
	A-	-	-	42.8%	33.8%	4.5%
	B+	-	-	1.4%	0.5%	-
	B-	-	-	-	-	-
	C	-	-	-	-	-
	Excl.	-	-	-	-	-
		C	B-	B+	A-	A+
		Ethos Carbon Rating				

**INDICE**

Ethos ESG Rating	A+	-	-	3.7%	6.6%	3.7%
	A-	1.6%	3.3%	31.3%	24.8%	4.1%
	B+	0.1%	4.4%	6.2%	1.1%	-
	B-	0.3%	1.7%	2.8%	3.1%	-
	C	-	0.0%	-	-	-
	Excl.	-	1.0%	-	-	-
		C	B-	B+	A-	A+
		Ethos Carbon Rating				

Source : Ethos

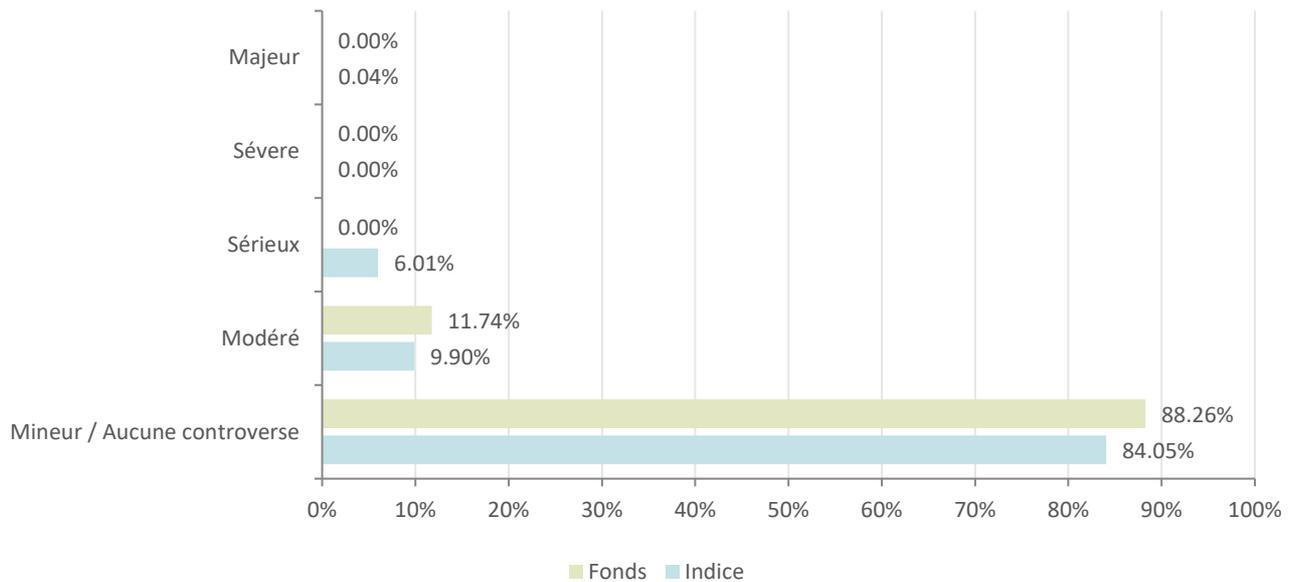
### 3.2 PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AU COMPORTEMENT DES ENTREPRISES

Ethos identifie les entreprises qui font l'objet de controverses ESG et évalue la gravité de ces dernières. Les controverses couvrent des incidents tels que des dommages irréversibles à l'environnement ou des graves violations des droits humains. Afin de déterminer le niveau de gravité de la controverse en question, Ethos se réfère aux normes et conventions internationalement reconnues, telles que la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions de l'OIT, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et le Pacte mondial des Nations Unies.

Conformément aux [principes d'Ethos pour l'ISR](#), les entreprises exposées à des controverses ESG de niveaux de gravité majeur et sévère sont exclues de l'univers d'investissement.

#### GRAPHIQUE 2 : RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR PLUS HAUT NIVEAU DE CONTROVERSE ESG

Une entreprise peut cumuler plusieurs controverses de niveaux de gravité différents. Le niveau de gravité de controverse le plus élevé est retenu pour classer l'entreprise.



Source : Ethos

Le taux de couverture est de 100% des actifs investis contre 100% pour l'indice de référence.

### 3.3 PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AUX PRODUITS DES ENTREPRISES

Ethos identifie les entreprises qui réalisent 5% ou plus de leur chiffre d'affaires dans un ou plusieurs secteurs définis comme sensibles selon les [principes d'Ethos pour l'ISR](#), soit : l'armement conventionnel et non-conventionnel, le charbon, les énergies fossiles non-conventionnelles (gaz et pétrole de schiste, gaz et pétrole de l'Arctique, sables

bitumineux, pipelines de gaz ou pétrole non conventionnels), l'énergie nucléaire, les jeux de hasard, les organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agrochimie, la pornographie et le tabac. À noter que l'armement non-conventionnel est systématiquement exclu des fonds proposés par Ethos, quel que soit le niveau de chiffre d'affaires.

**TABLEAU 1 : EXPOSITION AUX ENTREPRISES ACTIVES DANS DES SECTEURS SENSIBLES**

Une même entreprise peut être active dans plusieurs secteurs sujets à exclusions, les doubles exclusions ne sont pas comptées deux fois.

SECTEURS SENSIBLES	FONDS		INDICE	
	#	%	#	%
 Armement conventionnel	-	-	-	-
 Armement non conventionnel	-	-	-	-
 Charbon thermique	-	-	1	1.0%
 Energie nucléaire	-	-	1	1.0%
 Énergies fossiles extraites par fracturation hydraulique	-	-	-	-
 Gaz et pétrole de l'Arctique	-	-	-	-
 Jeux de hasard	-	-	-	-
 Organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agrochimie	-	-	1	-
 Pornographie	-	-	-	-
 Sables bitumineux	-	-	-	-
 Tabac	-	-	-	-
 Transport par oléoducs et gazoducs et stockage d'énergies fossiles non-conventionnelles	-	-	-	-
<b>TOTAL (SANS LES DOUBLES EXCLUSIONS)</b>	-	-	<b>2</b>	<b>1.0%</b>

Source : Ethos

Le taux de couverture est de 100% des actifs du fonds contre 100% pour l'indice de référence.

## 4. Indicateurs de gouvernance

Une gouvernance satisfaisante est fondamentale pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité des entreprises, en particulier des entreprises cotées dont les actionnaires sont souvent très loin du pouvoir décisionnel. Cela exige la mise en place de mécanismes de contre-pouvoir et de contrôle qui assurent le bon fonctionnement des entreprises et des marchés financiers.

Le non-respect de certains principes fondamentaux de bonne gouvernance constitue un risque majeur pour les actionnaires. Ces risques se situent notamment au niveau de l'équilibre du conseil d'administration, qui se définit, entre autres, par les compétences, l'indépendance, la diversité des genres, des âges et des nationalités représentées parmi ses membres. Ceci dans le but de garantir que la mission du conseil d'administration soit remplie de manière indépendante, objective et dans l'intérêt de tous les actionnaires.

De plus, l'égalité de traitement de l'ensemble des actionnaires (principe « une action - une voix ») ainsi qu'une politique de rémunération équitable et ne conduisant pas à des prises de risques inconsidérés de la part des instances dirigeantes font également parties des principes fondamentaux de bonne gouvernance.

Ethos utilise les données publiées par les entreprises disponibles sur la plateforme du fournisseur de données LSEG et non retraitées. La définition des indicateurs est disponible en annexe 10.2.

**TABLEAU 2 : POURCENTAGE DE MEMBRES INDÉPENDANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

NIVEAU D'INDÉPENDANCE	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des titres	# de titres	% des titres
< 33%	12	26.7%	66	34.4%
33 à 50%	2	4.4%	7	3.6%
> 50%	29	64.4%	90	46.9%
Pas d'information	2	4.4%	29	15.1%

Source : LSEG

Le conseil d'administration doit inclure un nombre suffisant de membres indépendants. Pour être considéré comme suffisamment indépendant, le conseil devrait comprendre au moins 50% de membres indépendants.

**TABLEAU 3 : DIVERSITÉ HOMME-FEMME DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

% DE FEMMES AU CA	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des titres	# de titres	% des titres
< 33%	32	71.1%	132	68.8%
33 à 50%	10	22.2%	27	14.1%
> 50%	1	2.2%	4	2.1%
Pas d'information	2	4.4%	29	15.1%

Source : LSEG

**TABLEAU 4 : DIVERSITÉ HOMME-FEMME AU SEIN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

% DE FEMMES À LA DG	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des titres	# de titres	% des titres
< 33%	41	91.1%	155	80.7%
33 à 50%	2	4.4%	7	3.6%
> 50%	0	0.0%	0	0.0%
Pas d'information	2	4.4%	30	15.6%

Source : LSEG

Si un mélange de compétences et une indépendance suffisante sont indispensables au bon fonctionnement d'un conseil d'administration, la diversité de ses membres est également un élément important, car elle permet d'augmenter la qualité des échanges au sein du conseil et de la direction générale.

Ainsi, il est important de veiller à la présence au sein du conseil d'administration et de la direction générale non seulement de femmes mais également de membres d'âges différents ayant des origines ou des compétences professionnelles diverses, qui ont notamment été acquises dans les secteurs et les régions du monde où l'entreprise a des opérations.

**TABLEAU 5 : ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES ACTIONNAIRES**

ONE SHARE, ONE VOTE	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des titres	# de titres	% des titres
Vrai	42	91.3%	168	85.7%
Faux	2	4.3%	4	2.0%
Pas d'information	2	4.3%	24	12.2%

Source : LSEG

Les décisions relatives à la structure du capital représentent également un élément-clé de la gouvernance d'une entreprise. En effet, la structure du capital, dont dépendent certains droits fondamentaux des actionnaires, comme le droit de vote, a une incidence directe sur l'exercice du pouvoir dans l'entreprise et sur les possibilités de prise de contrôle.

En général, la bonne pratique préconise que les droits de vote, qui permettent de participer au processus décisionnel, s'exercent au prorata de la participation des actionnaires au capital de l'entreprise.

## 5. Indicateurs sociaux

L'analyse ESG, élément central de la définition de l'univers d'investissement du fonds, prend en compte de nombreux critères sociaux.

De manière générale, Ethos considère que les entreprises doivent adopter des standards élevés en matière de droits humains, de travail des enfants et d'esclavage et veiller à leur application, non seulement sur tous leurs sites, mais également tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement.

Au niveau du droit du travail, les entreprises doivent garantir la liberté d'association qui est un élément majeur de la protection des salariées et salariés dans tous les pays du monde. De plus, la santé et la sécurité au travail sont des éléments fondamentaux de la protection des travailleurs et travailleuses, en particulier lorsque leur profession est exercée dans des conditions difficiles ou dangereuses. Enfin, un « Quality Management System » (QMS) est essentiel pour assurer des produits et des services de qualité ainsi que la santé et la sécurité des employées et employés.

Ethos utilise les données publiées par les entreprises disponibles sur la plateforme du fournisseur de données LSEG et non retraitées. La définition des indicateurs est disponible en annexe 10.2.

TABLEAU 6 : ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

ENTREPRISES	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des titres	# de titres	% des titres
Avec politique	41	91.1%	159	82.8%
Sans politique	2	4.4%	4	2.1%
Pas d'information	2	4.4%	29	15.1%

Source : LSEG

TABLEAU 7 : ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE INTERDISANT LE TRAVAIL DES ENFANTS ET L'ESCLAVAGE

ENTREPRISES	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des titres	# de titres	% des titres
Avec politique et processus	36	80.0%	96	49.7%
Sans politique ou partiellement	8	17.8%	63	32.6%
Pas d'information	1	2.2%	34	17.6%

Source : LSEG

TABLEAU 8 : ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE ET DES PROCESSUS PERMETTANT LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION DU PERSONNEL

ENTREPRISES	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des titres	# de titres	% des titres
Avec politique et processus	24	53.3%	71	36.8%
Sans politique et processus	20	44.4%	88	45.6%
Pas d'information	1	2.2%	34	17.6%

Source : LSEG

La liberté d'association est un élément majeur de la protection des salariées et salariés dans tous les pays du monde et Ethos s'efforce à dialoguer avec les entreprises n'ayant pas encore ce type de politique afin de garantir ce droit au plus grand nombre à l'avenir.

**TABLEAU 9 : ENTREPRISES AYANT UNE CERTIFICATION DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL TELLE QUE OHSAS 18001 OU SIMILAIRE**

ENTREPRISES	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des titres	# de titres	% des titres
Avec certification	26	57.8%	70	36.3%
Sans certification	18	40.0%	89	46.1%
Pas d'information	1	2.2%	34	17.6%

Source : LSEG

**TABLEAU 10 : ENTREPRISES AYANT UN QMS EN PLACE TEL QUE ISO 9000 OU SIMILAIRE**

ENTREPRISES	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des titres	# de titres	% des titres
Avec QMS	33	73.3%	90	46.6%
Sans QMS	10	22.2%	59	30.6%
Pas d'information	2	4.4%	44	22.8%

Source : LSEG

Un « Quality Management System » (QMS) est essentiel pour assurer des produits et des services de qualité ainsi que la santé et la sécurité des employées et employés. C'est pourquoi Ethos privilégie, à travers son rating ESG, les entreprises ayant un QMS en place et certifié.

# 6. Intensité carbone

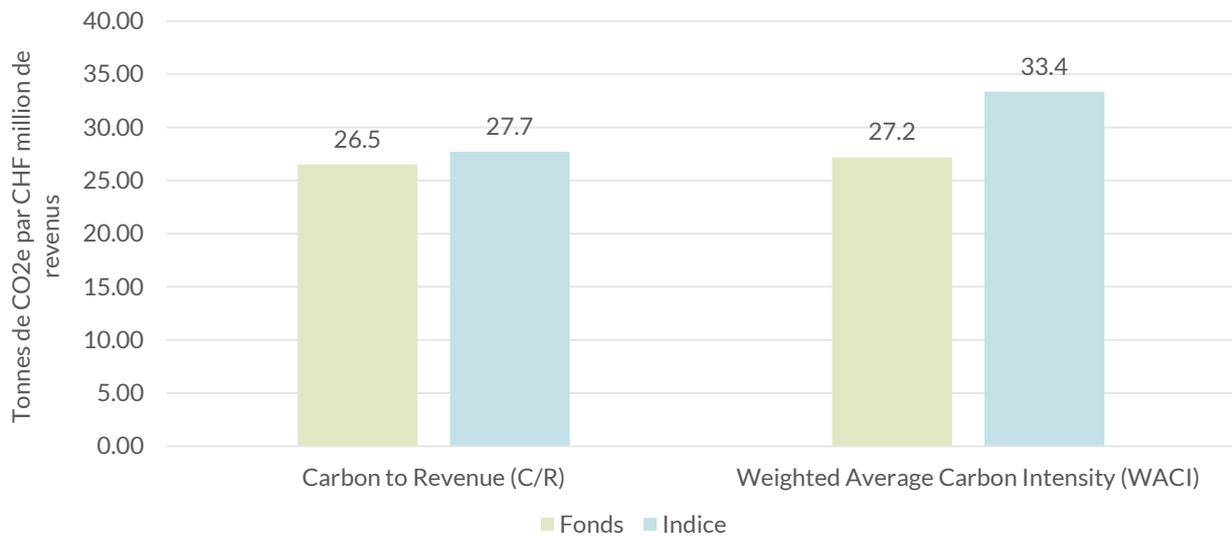
Ethos considère le dérèglement climatique comme une des problématiques majeures de la durabilité et publie des indicateurs dédiés.

Pour le calcul des deux indicateurs ci-dessous, Ethos prend en compte les données des émissions de gaz à effet de serre (GES) des domaines 1 et 2 émises par les entreprises investies. Les données d'émission relatives au domaine 3 ne sont pas prises en compte à l'heure actuelle, car la possibilité de les comparer à des données équivalentes provenant d'autres acteurs du secteur financier reste limitée. Ethos a cependant la volonté de suivre par la suite les recommandations de l'initiative « Science Based Targets Initiative » (SBTi)<sup>3</sup> en incluant dans ses calculs les émissions de domaine 3 qui sont pertinentes<sup>4</sup>.

Les résultats varient selon la méthode de calcul utilisée. Bien que les deux indicateurs soient exprimés dans la même unité, en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par million de CHF de chiffre d'affaires, ils ne sont pas calculés de la même manière. La principale différence est que la méthode « Carbon to Revenue » est basée sur la part de participation au capital d'une entreprise, alors que la méthode « Weighted Average Carbon Intensity » (WACI) est basée sur le poids de l'entreprise en portefeuille.

La description des méthodes de calcul est disponible en annexe 10.3.

GRAPHIQUE 3 : INTENSITÉS CARBONE SELON DIFFÉRENTES MÉTHODES DE CALCUL, POUR LES DOMAINES 1 ET 2



Source : S&P

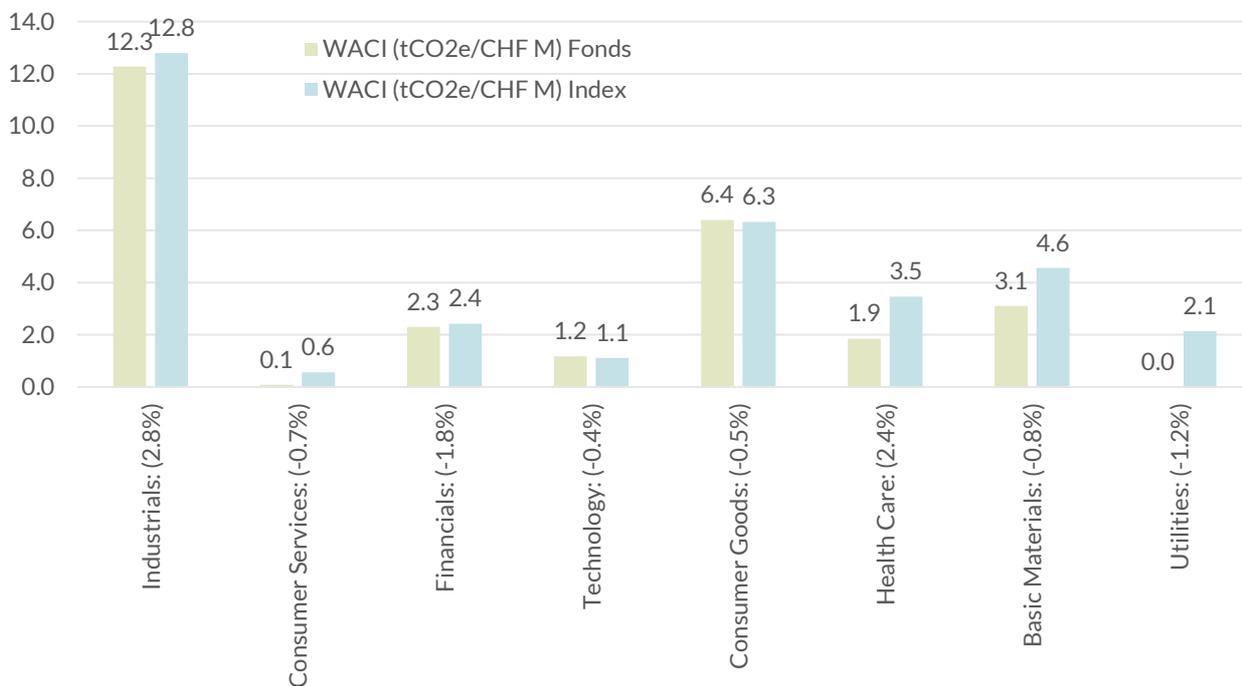
Le taux de couverture est de 95% des actifs du fonds contre 94% pour l'indice de référence.

<sup>3</sup><https://sciencebasedtargets.org/>

<sup>4</sup>SBTi, FINANCIAL SECTOR SCIENCE-BASED TARGETS GUIDANCE, VERSION 1.0, février 2022 (p.27)

#### GRAPHIQUE 4 : CONTRIBUTION SECTORIELLE DE L'INTENSITÉ CARBONE EN MOYENNE PONDÉRÉE, POUR LES DOMAINES 1 ET 2

Les chiffres entre parenthèses correspondent à la surpondération, resp. sous-pondération, du secteur dans le fonds par rapport à l'indice.



Source : S&P, Ethos

Dans le cas présent, l'intensité carbone du fonds en moyenne pondérée (WACI) s'élève à 27.2 tCO<sub>2</sub>e par CHF millions de chiffre d'affaires et est par conséquent moins élevée que celle de l'indice (33.4). Le graphique 4 décompose la WACI par secteurs et permet d'identifier ceux qui contribuent le plus à la WACI du fonds et de l'indice. On remarque par exemple que le secteur industriel (« Industrials ») est un contributeur important à la WACI du fonds (12.3 vs 12.8 pour l'indice), soit environ 45% de la WACI du fonds contre 38% de la WACI de l'indice.

Cinq entreprises contribuent pour un peu moins de la moitié de l'intensité carbone du fonds : Lindt & Sprüngli, Clariant, SGS, Georg Fischer et SIG Group.

TABLEAU 11 : TOP 5 DES ENTREPRISES CONTRIBUTRICES À L'INTENSITÉ CARBONE EN MOYENNE PONDÉRÉE DU FONDS, POUR LES DOMAINES 1 ET 2

ENTREPRISE	SECTEUR	POIDS	CONTRIBUTION
Lindt & Sprüngli	Consumer Goods	8.8%	14.2%
Clariant	Basic Materials	2.2%	11.4%
SGS	Industrials	3.6%	7.5%
Georg Fischer	Industrials	2.1%	7.3%
SIG Group	Industrials	3.7%	6.2%

Source : S&P

# 7. Alignement climatique

Contrairement à l'intensité carbone qui reflète les émissions de GES passées d'une entreprise, l'alignement climatique cherche à déterminer si les entreprises disposent d'une stratégie et de mesures climatiques permettant d'aligner leurs activités sur une trajectoire menant à un réchauffement climatique mondial bien inférieur à 2°C et aussi proche que possible de 1.5°C d'ici 2100. Cette mesure diffère de la performance carbone car elle tient compte de la dynamique de progrès des entreprises et met aussi l'accent sur les émissions futures.

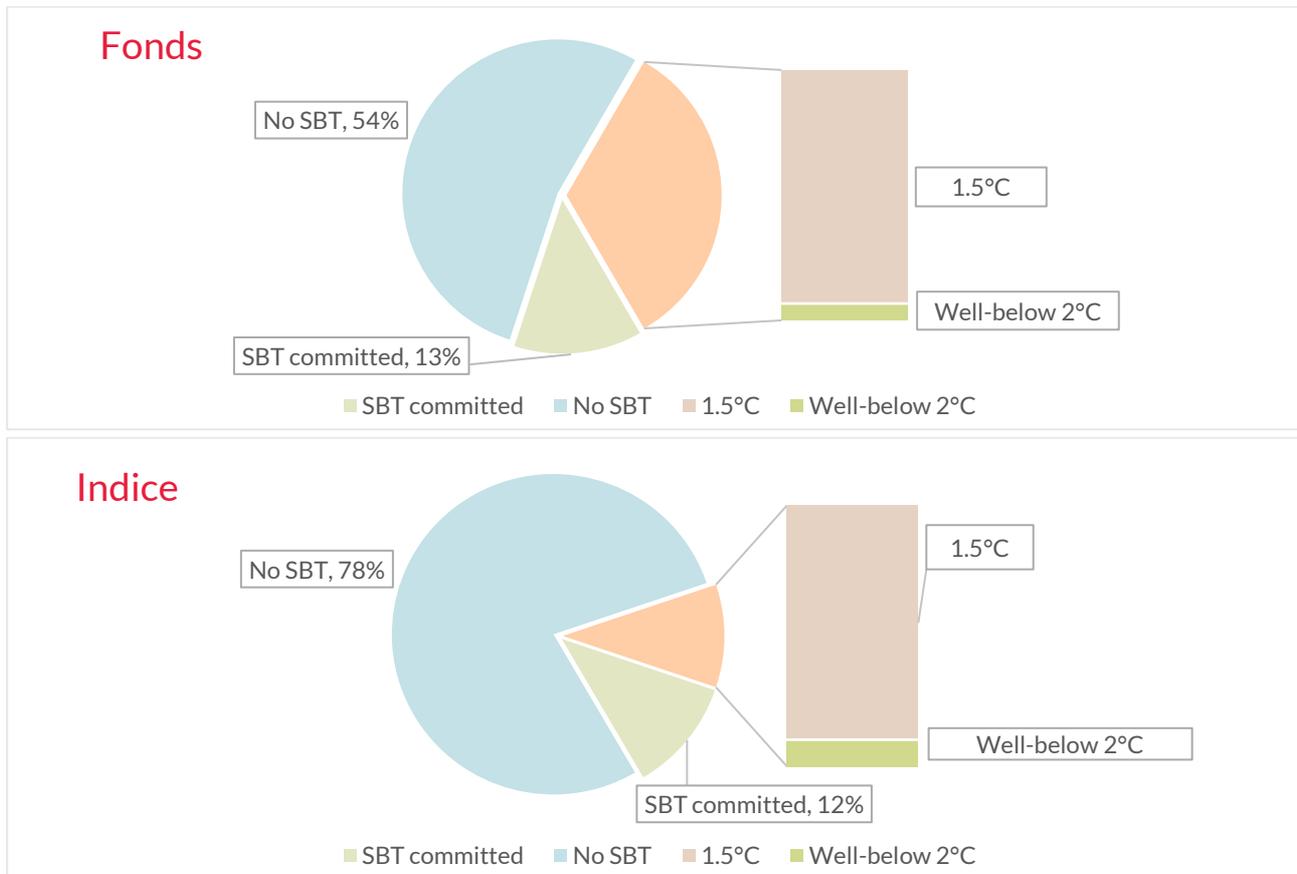
Ethos favorise les entreprises qui se sont fixées des objectifs de réduction des émissions de GES basés sur la science et validés par un organisme indépendant, tel que la SBTi<sup>5</sup>.

Des objectifs validés par la SBTi ou un engagement à en fixer prochainement est une première étape qui permet d'évaluer la crédibilité des entreprises investies en termes de stratégie climatique. De tels objectifs permettent également d'apprécier l'alignement climatique des entreprises.

Dans l'univers d'investissement, encore trop d'entreprises, soit 78% de l'indice (en nombre de entreprises), ne disposent pas d'objectifs ou d'engagements validés par la SBTi. Le fonds privilégie les entreprises ayant des objectifs validés ou un engagement à en fixer. De plus, le fonds dialogue avec les entreprises qui n'en ont pas encore afin qu'elles en fixent.

Le taux de couverture est de 100% des actifs investis et 100% des titres de l'indice de référence.

GRAPHIQUE 5 : RÉPARTITION DES ENTREPRISES AYANT DES OBJECTIFS OU UN ENGAGEMENT SBT PAR NOMBRE D'ENTREPRISES



Source : SBTi

<sup>5</sup><https://sciencebasedtargets.org/>

# 8. Actionnariat actif

## 8.1 DIALOGUE ACTIONNARIAL

Ethos considère qu'engager un dialogue constructif à long terme avec les entreprises sur des sujets ESG d'importance matérielle pour les actionnaires et les autres parties prenantes fait partie d'un stewardship efficace. Par un suivi et un engagement continus, Ethos vise à sensibiliser le conseil d'administration et la direction aux préoccupations des investisseurs, à transmettre des suggestions d'amélioration et à vérifier les progrès réalisés. Bien que l'activité d'engagement soit particulièrement intense durant la période entourant les assemblées générales d'actionnaires, l'engagement a lieu tout au long de l'année.

Ethos engage activement les entreprises sur les questions de durabilité, directement ou par le biais de campagnes collective, et a développé une [politique d'engagement générale](#). L'univers d'engagement comprend les entreprises investies dans les fonds, mais aussi les entreprises présentes dans l'univers d'investissement et donc potentiellement investissables. Le dialogue avec les entreprises est recherché, entre autres pour les raisons suivantes :

- Avec les entreprises investies : pour atteindre de manière cohérente les objectifs ESG fixés par le fonds ;
- Avec les entreprises non-investies qui répondent aux critères formels de durabilité du fonds : pour s'assurer que les pratiques des entreprises candidates à l'investissement continuent à être en ligne avec les exigences du fonds ;
- Avec les entreprises non investies qui ne répondent pas aux critères formels de durabilité du fonds : pour sensibiliser les entreprises à une meilleure prise en compte des enjeux ESG et idéalement les faire passer dans l'univers d'investissement durable.

TABLEAU 12 : NOMBRE D'ENGAGEMENTS DANS LE FONDS ET SON INDICE DE RÉFÉRENCE

	FONDS	INDICE
Nombre d'entreprises engagées	43	143
Nombre total d'entreprises	43	190

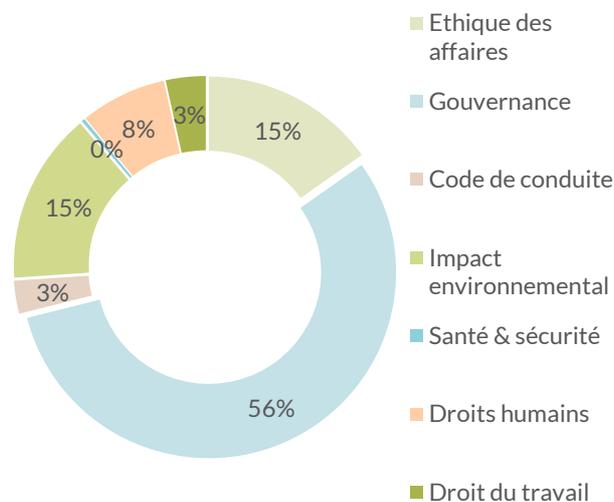
Source : Ethos

Au cours de l'année écoulée, Ethos a engagé 143 entreprises sur un total de 190 entreprises faisant partie de l'indice de référence. Si l'on considère les positions du fonds au 31.12.2023, l'engagement a eu lieu sur 43 entreprises parmi 43, soit 100% en pourcentage des actifs.

Plus d'informations sur les activités d'engagement 2023 liées aux entreprises en portefeuille au 31.12.2023 sont disponibles dans le [rapport d'engagement du fonds](#).

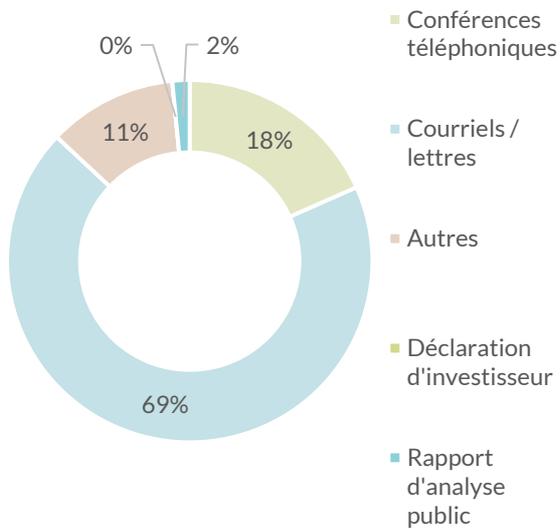
Le dialogue durant l'année écoulée a principalement porté sur des thématiques liées à la gouvernance et l'éthique des affaires des entreprises ainsi que sur des problématiques d'impact environnemental. Le principal moyen de communication employé pour le dialogue a été les conférences téléphoniques ainsi que les courriels.

GRAPHIQUE 6 : RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE DIALOGUE PAR THÈMES



Source : Ethos

GRAPHIQUE 7 : RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE DIALOGUE PAR TYPE DE DIALOGUE

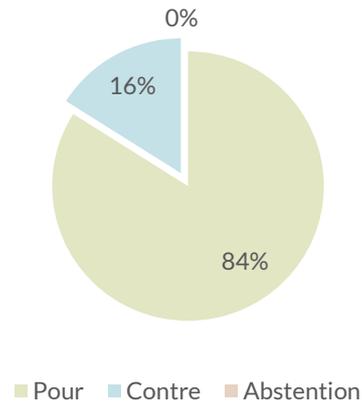


Source : Ethos

Pour l'année sous revue, le fonds a exercé ses droits de votes lors de 43 assemblées générales ordinaires et 1 assemblée générale extraordinaire.

Plus d'informations sur les activités d'exercice de droits de vote sont disponibles dans le rapport en ligne [Exercice des droits de vote](#).

GRAPHIQUE 8 : POURCENTAGE DES RÉSOLUTIONS APPROUVÉES, REFUSÉES OU ABSTENTIONS AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

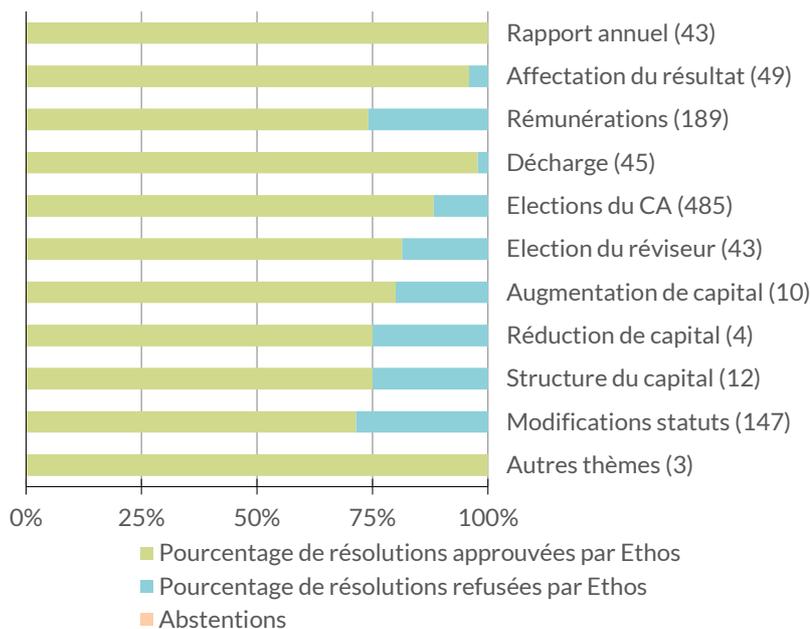


Source : Ethos

## 8.2 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Les droits de vote des titres détenus dans le fonds sont systématiquement exercés conformément aux [principes d'Ethos pour l'ISR](#) et aux [lignes directrices de vote](#) disponibles sur le site internet d'Ethos. Ils sont par ailleurs cohérents avec les objectifs de durabilité du fonds.

GRAPHIQUE 9 : RÉPARTITION DES TYPES DE RÉSOLUTIONS



Source : Ethos

# 9. Annexe A : évolution historique des indicateurs

Cette annexe présente un historique de différents indicateurs pour lesquels trois années de données existent. Le titre et la numérotation de chaque tableau correspond aux tableaux/graphiques de ce rapport. Lors d'une indication de couverture en bas des tableaux, cette dernière concerne uniquement l'année 2023.

**GRAPHIQUE 1 : MATRICE DES RATINGS ESG ET CARBONE, EN POURCENTAGE DES ACTIFS INVESTIS**

ETHOS ESG RATING	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
A+	17.0%	14.1%	17.0%	15.2%	14.0%	12.7%
A-	81.1%	65.2%	68.7%	49.7%	69.5%	50.5%
B+	2.0%	11.9%	14.3%	23.6%	16.6%	23.2%
B-	0.0%	7.8%	0.0%	10.5%	0.0%	12.9%
C	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Exclusions.	0.0%	1.0%	0.0%	0.9%	0.0%	0.7%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Taux de couverture est de 100% des actifs.

**GRAPHIQUE 2 : RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR PLUS HAUT NIVEAU DE CONTROVERSE ESG**

NIVEAU DE GRAVITÉ	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Majeur	-	0.04%	-	0.01%	-	0.01%
Sévère	-	0.002%	-	0.04%	-	-
Sérieux	-	6.0%	4.4%	10.6%	4.4%	5.4%
Modéré	11.7%	9.9%	12.1%	7.9%	3.4%	3.4%
Mineur/Aucune controverse	88.3%	84.0%	83.5%	81.4%	92.1%	91.2%
Entreprises non-couvertes	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

TABLEAU 1 : EXPOSITION AUX ENTREPRISES ACTIVES DANS DES SECTEURS SENSIBLES

SECTEUR	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Armement conventionnel	0.0%	0.00%	0.0%	0.0%	0.0%	0.00%
Armement non conventionnel	0.0%	0.00%	0.0%	0.0%	0.0%	0.00%
Charbon thermique	0.0%	0.99%	0.00%	0.88%	0.0%	0.00%
Energie nucléaire	0.0%	0.99%	0.00%	0.88%	0.0%	0.63%
Énergies fossiles extraites par fracturation hydraulique	0.0%	0.00%	0.0%	0.0%	0.0%	0.00%
Gaz et pétrole de l'Arctique	0.0%	0.00%	0.0%	0.0%	0.0%	0.00%
Jeux de hasard	0.0%	0.00%	0.0%	0.0%	0.0%	0.00%
Organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agrochimie	0.0%	0.00%	0.0%	0.0%	0.0%	0.04%
Pornographie	0.0%	0.00%	0.0%	0.0%	0.0%	0.00%
Sables bitumineux	0.0%	0.00%	0.0%	0.0%	0.0%	0.00%
Tabac	0.0%	0.00%	0.0%	0.0%	0.0%	0.00%
Transport par oléoducs et gazoducs et stockage d'énergies fossiles non-conventionnelles	0.0%	0.00%	0.0%	0.0%	0.0%	0.00%
Total (sans les doubles exclusions)	-	1.00%	-	0.9%	-	0.67%

Taux de couverture est de 100% des actifs.

TABLEAU 2 : POURCENTAGE DE MEMBRES INDÉPENDANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
<33%	26.7%	34.4%	23.9%	30.6%	24.4%	41.9%
33 à 50%	4.4%	3.6%	4.3%	4.6%	6.7%	5.6%
> 50%	64.4%	46.9%	67.4%	52.6%	66.7%	36.4%
Pas d'information	4.4%	15.1%	4.3%	12.2%	2.2%	16.2%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

TABLEAU 3 : DIVERSITÉ HOMME-FEMME DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
<33%	71.1%	68.8%	63.0%	68.4%	82.2%	71.7%
33 à 50%	22.2%	14.1%	26.1%	17.3%	13.3%	9.6%
> 50%	2.2%	2.1%	6.5%	2.0%	2.2%	2.5%
Pas d'information	4.4%	15.1%	4.3%	12.2%	2.2%	16.2%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

**TABLEAU 4 : DIVERSITÉ HOMME-FEMME AU SEIN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
< 33%	91.1%	80.7%	93.5%	85.2%	97.8%	80.8%
33 à 50%	4.4%	3.6%	2.2%	2.0%	0.0%	2.0%
> 50%	0.0%	0.0%	0.0%	0.5%	0.0%	0.5%
Pas d'information	4.4%	15.6%	4.3%	12.2%	2.2%	16.7%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

**TABLEAU 5 : ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES ACTIONNAIRES**

	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Vrai	91.3%	85.7%	91.3%	85.7%	93.3%	81.3%
Faux	4.3%	2.0%	4.3%	2.0%	4.4%	2.5%
Pas d'information	4.3%	12.2%	4.3%	12.2%	2.2%	16.2%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

**TABLEAU 6 : ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS**

	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Entreprises ayant une politique	91.1%	82.8%	71.7%	45.2%	60.0%	34.8%
Entreprises actuellement sans politique	4.4%	2.1%	26.1%	37.1%	37.8%	49.0%
Pas d'information	4.4%	15.1%	2.2%	17.8%	2.2%	16.2%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

**TABLEAU 7 : ENTREPRISES AVEC UNE POLITIQUE INTERDISANT LE TRAVAIL DES ENFANTS ET ESCLAVAGE**

	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Entreprises ayant une politique	80.0%	49.7%	71.7%	46.2%	71.1%	37.9%
Entreprises sans politique ou partiellement	17.8%	32.6%	26.1%	36.0%	26.7%	46.0%
Pas d'information	2.2%	17.6%	2.2%	17.8%	2.2%	16.2%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

**TABLEAU 8 : ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE ET DES PROCESSUS PERMETTANT LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION DU PERSONNEL**

	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Entreprises ayant une politique	53.3%	36.8%	54.3%	34.0%	51.1%	25.8%
Entreprises actuellement sans politique	44.4%	45.6%	43.5%	48.2%	46.7%	58.1%
Pas d'information	2.2%	17.6%	2.2%	17.8%	2.2%	16.2%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

**TABLEAU 9 : ENTREPRISES AYANT UNE CERTIFICATION DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL TELLE QUE OHSAS 18001 OU SIMILAIRE**

	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Entreprises ayant une certification	57.8%	36.3%	50.0%	34.0%	46.7%	28.3%
Entreprises n'ayant pas de certification	40.0%	46.1%	47.8%	48.2%	51.1%	55.6%
Pas d'information	2.2%	17.6%	2.2%	17.8%	2.2%	16.2%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

**TABLEAU 10 : ENTREPRISES AYANT UN QMS EN PLACE TEL QUE ISO 9000 OU SIMILAIRE**

	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Entreprises ayant un QMS	73.3%	46.6%	71.7%	45.2%	68.9%	40.9%
Entreprises n'ayant pas de QMS	22.2%	30.6%	21.7%	31.5%	26.7%	36.9%
Pas d'information	4.4%	22.8%	6.5%	23.4%	4.4%	22.2%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

**GRAPHIQUE 3 : INTENSITÉS CARBONE SELON DIFFÉRENTES MÉTHODES DE CALCUL, POUR LES DOMAINES 1 + 2**

	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Carbon to Revenue (C/R)	26.5	27.7	29.7	28.6	32.8	30.1
Weighted Average Carbon Intensity (WACI)	27.2	33.4	31.7	35.6	31.1	33.3

Le taux de couverture est de 95% des titres actifs du fonds contre 94% pour l'indice de référence.

GRAPHIQUE 5 : RÉPARTITION DES ENTREPRISES AYANT OBJECTIFS OU UN ENGAGEMENT SBT PAR NOMBRE D'ENTREPRISES

	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
No SBT	53.3%	78.2%	65.2%	84.8%	87.2%	95.5%
SBT committed	13.3%	11.4%	15.2%	8.6%	4.3%	1.5%
1.5°C	31.1%	9.3%	15.2%	5.1%	6.4%	2.0%
Well-below 2°C	2.2%	1.0%	4.3%	1.5%	0.0%	0.0%
2°C	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	2.1%	1.0%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Taux de couverture est de 100% des entreprises.

# 10. Annexe B : méthodologie

## 10.1 DÉFINITION DES RATINGS ESG ET CARBONE

### ETHOS ESG RATING

L'Ethos ESG Rating résulte d'une analyse quantitative ESG de l'entreprise qui la positionne par rapport à ses pairs (approche « best-in-class »), complétée par une analyse qualitative de ses produits/services et de son exposition à des controverses majeures ou sérieuses. Un large éventail de critères ESG est utilisé pour l'analyse quantitative, parmi lesquels la structure du capital, la composition et le fonctionnement du conseil d'administration, le système de rémunération, l'éthique des affaires, le reporting extra-financier, les relations avec les parties prenantes, les stratégies environnementales.

### ETHOS CARBON RATING

L'Ethos Carbon Rating intègre une analyse de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES) de chaque entreprise tenant compte des différentes données d'émissions (domaines 1, 2 & 3) par rapport aux autres entreprises de son secteur d'activité. La stratégie en matière de changement climatique fait partie intégrante de l'Ethos Carbon Rating. Cette stratégie est notamment évaluée à l'aide de critères tels que les objectifs de réduction des GES, l'utilisation et la promotion des énergies renouvelables, ainsi que la transparence et l'exhaustivité du reporting environnemental.

## 10.2 DÉFINITION DES INDICATEURS QUANTITATIFS

Pour tous ces indicateurs, la source de la donnée est LSEG.

<b>POURCENTAGE DE MEMBRES INDÉPENDANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (TABLEAU 2)</b>	Pourcentage de membres du conseil d'administration indépendants tel que rapporté par l'entreprise
<b>DIVERSITÉ HOMME-FEMME DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (TABLEAU 3)</b>	Pourcentage d'administratrices au conseil d'administration
<b>DIVERSITÉ HOMME-FEMME AU SEIN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE (TABLEAU 4)</b>	Pourcentage de femmes dans la direction générale
<b>ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES ACTIONNAIRES (TABLEAU 5)</b>	L'entreprise a-t-elle une politique visant à appliquer le principe « une action, un vote » ? - L'entreprise maintient des droits égaux pour chaque action ordinaire - Lorsqu'il y a une catégorie d'actions mais qu'aucune information sur le droit de vote n'est donnée, on en conclut que toutes les actions disposent des mêmes droits de vote
<b>ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS (TABLEAU 6)</b>	L'entreprise dispose-t-elle d'une politique visant à garantir le respect des droits humains en général ? - Informations à fournir sur la garantie du respect des droits humains - Envisager un processus sur les droits humains fondamentaux en général
<b>ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE INTERDISANT LE TRAVAIL DES ENFANTS ET L'ESCLAVAGE (TABLEAU 7)</b>	L'entreprise a-t-elle une politique visant à éviter le recours au travail des enfants ou le recours au travail forcé ? - Actions, programmes ou initiatives visant à éviter le travail des enfants ou l'emploi d'enfants n'ayant pas l'âge légal de travailler pour l'entreprise ou ses fournisseurs (ou le travail forcé ou obligatoire pour l'entreprise ou ses fournisseurs - pratiques visant à éviter tout travail pour lequel les personnes sont forcées de travailler contre leur volonté) - Prendre en compte les informations provenant de codes industriels tels que le code de conduite de l' « Electronic Industry Citizenship Coalition » (EICC) et les principes de l'industrie pharmaceutique (PSCI) - Les données relatives à la conformité légale sont prises en compte
<b>ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE ET DES PROCESSUS PERMETTANT LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION DU PERSONNEL (TABLEAU 8)</b>	L'entreprise décrit-elle, prétend-elle avoir ou mentionne-t-elle les processus mis en place pour garantir la liberté d'association de ses employés ? - Les informations doivent porter sur la garantie de la liberté d'association des employés ou le droit des travailleurs à s'organiser et à négocier collectivement - mise en place d'un scrutin secret où un travailleur peut voter sans aucune intimidation
<b>ENTREPRISES AYANT UNE CERTIFICATION DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL TELLE QUE OHSAS 18001 OU SIMILAIRE (TABLEAU 9)</b>	L'entreprise a-t-elle mis en place des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité tels que la norme OHSAS 18001 (« Occupational Health & Safety Management System ») ?
<b>ENTREPRISES AYANT UN QMS EN PLACE TEL QUE ISO 9000 OU SIMILAIRE (TABLEAU 10)</b>	L'entreprise prétend-elle appliquer des systèmes de gestion de la qualité, tels que ISO 9000, Six Sigma, Lean Manufacturing, Lean Sigma, TQM ou tout autre principe de qualité similaire ?

### 10.3 INTENSITÉ CARBONE - MÉTHODES DE CALCUL

L'intensité carbone comprend les domaines 1 et 2 tels que définis par le GHG Protocol :

- Domaine 1 : émissions de GES directes issues des activités de production (p. ex. combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).
- Domaine 2 : émissions de GES indirectes provenant des fournisseurs directs d'énergie (p. ex. consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetées à des tiers).

Les méthodes de calcul sont :

« **Carbon to Revenue** » : les émissions de GES (tonnes CO<sub>2</sub>e) sont attribuées en fonction de la participation au capital des entreprises investies. Si le fonds possède 5% de la capitalisation boursière totale d'une entreprise, alors le fonds possède 5% de ses émissions de GES. Le chiffre d'affaires de l'entreprise (en millions de CHF) est ensuite utilisé pour ajuster le résultat et obtenir une mesure d'intensité que l'on peut utiliser pour comparer les fonds entre eux ou avec des indices de référence.

La formule pour la méthode de calcul est la suivante :

$$\frac{\sum_n^i \left( \frac{\text{valeur de la position}_i}{\text{capitalisation boursière de l'entreprise}_i} * \text{émissions de GES de l'entreprise}_i \right)}{\sum_n^i \left( \frac{\text{valeur de la position}_i}{\text{capitalisation boursière de l'entreprise}_i} * \text{chiffre d'affaires de l'entreprise}_i \right)}$$

« **WACI** » : les émissions de GES (tonnes CO<sub>2</sub>e) de chaque entreprise sont divisées par son chiffre d'affaires (en millions de CHF). Le résultat final est obtenu par la pondération de chaque entreprise au sein du fonds.

La formule pour la méthode de calcul est la suivante :

$$\sum_n^i \left( \frac{\text{valeur de la position}_i}{\text{valeur totale du fonds}} * \frac{\text{émissions de GES de l'entreprise}_i}{\text{chiffre d'affaires de l'entreprise}_i} \right)$$

Les données de base sont fournies par S&P. Lorsque les données ne sont pas publiées par les entreprises, elles sont estimées par S&P.

#### 10.4 DOCUMENTS SUR L'APPROCHE ISR D'ETHOS

- [Principes d'Ethos pour l'ISR](#)
- [Lignes directrices de vote et Principes de gouvernement d'entreprise](#)
- [Politique d'engagement d'Ethos](#)

#### 10.5 DOCUMENTS SUR L'APPROCHE ISR DU FONDS

- [Profil de durabilité de FNG](#)

Ce document de marketing est émis par Ethos Services SA. Il n'est pas destiné à être distribué ou utilisé par des personnes physiques ou des entités qui seraient citoyennes d'un État ou auraient leur résidence dans un lieu, État, pays ou juridiction dans lesquels sa distribution, publication, mise à disposition ou utilisation seraient contraires aux lois ou règlements en vigueur. Seule la dernière version du prospectus, des règlements ainsi que du rapport annuel du fonds ou du compartiment de fonds doit être considérée comme une publication sur la base de laquelle se fondent les décisions de placement. Ces documents sont disponibles sur le site [www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch) ou auprès de chacun des bureaux Ethos mentionnés ci-dessus. Les informations ou données contenues dans le présent document ne constituent ni une offre, ni une sollicitation à acheter, à vendre ou à souscrire à des titres ou à d'autres instruments financiers. Les informations, avis et évaluations qu'il contient reflètent un jugement au moment de sa publication et sont susceptibles d'être modifiés sans notification préalable. Ethos Services SA n'a pris aucune mesure pour s'assurer que les fonds ou compartiments de fonds auxquels il est fait référence dans le présent document sont adaptés à chaque investisseur en particulier, et ce document ne saurait remplacer un jugement indépendant. La valeur et les revenus tirés des titres ou des instruments financiers mentionnés dans le présent document peuvent fluctuer à la hausse ou à la baisse, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas la totalité du montant initialement investi. Les facteurs de risque sont décrits dans le prospectus du fonds. Aussi n'est-il pas prévu de les reproduire ici dans leur intégralité. La performance passée ne saurait préjuger ou constituer une garantie des résultats futurs. Les données relatives à la performance n'incluent ni les commissions, ni les frais prélevés lors de la souscription ou le rachat de parts. Ce matériel de marketing n'a pas pour objet de remplacer la documentation détaillée émise par le fonds ou les informations que les investisseurs doivent obtenir du ou des intermédiaires financiers en charge de leurs investissements dans les actions des fonds ou du compartiment de fonds mentionnés dans ce document. Lorsque le portefeuille se compose d'actifs libellés dans d'autres monnaies, le risque lié aux variations des taux de change peut subsister.

**Siège**

Place de Pont-Rouge 1  
Case postale 1051  
1211 Genève 26

**Bureau de Zurich**

Glockengasse 18  
8001 Zurich

info@ethosfund.ch

<http://www.ethosfund.ch/>

T +41 58 201 89 89